



Réf. Farde e-Assemblées : 2504909

N° OJ : 46

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/01/2023

Objet : Règlement de l'appel à projet.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant que, dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl;

Considérant qu'un appel à projet est dans ce cadre publié annuellement comprenant un règlement pour cadrer l'appel ;

Considérant qu'il est apparu utile de remettre à jour ce règlement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : adopter la nouvelle version du règlement de l'appel à projet pour l'Egalité des chances.

Annexes :

[Règlement FR_NL \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)